L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 11 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

UN bon charpentier demande un emploi sur une habitation. Bonne référence. S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 sept—1 sem

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 22a11m

AVIS DE SUCCESSION.

Alexander Solari vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,465—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 sept—11,15,19

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,346—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession de Charles D. Hubbard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,674—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles D. Hubbard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9,14,18

Succession de Julie Bonaventure, femme de Charles De Gruy ou De Gruse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,791—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles De Gruy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

Succession de James S. Brandor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,675—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Brandor, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

J. B. Marquer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,139—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. B. Marquer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander B. Lacoste, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 sept—7,11,16

Succession de Claude Victor Andry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6,809—Division D. Attendu que Mme Vve Claude V. Andry a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Claude Victor Andry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 sept—4 8 12

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,603—Division D—Attendu que William B. Ringrose a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—2 7 11

Succession de Edwin K. Bryant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,644—Division B—Attendu que Georgiana Bryant, femme d'Auge le M. Solari, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin K. Bryant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—2 7 11

Succession du Rév. Alex. J. Drysdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,678—Division A.—Attendu que Mme Mary Jeurasha Sylvester Devidson, veuve de feu Alexander J. Drysdale a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rév. Alexander J. Drysdale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 sept—8—12.17

Succession de Nicholas Reis ou Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,217—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Rice, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 sept—8 12 17

OFFICIEL.

BUREAU DU CONTROLEUR.

Ville de la Nlle-Orléans. }
Nlle-Orléans, 8 juillet 1886. }

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'à JEUDI, 16 septembre 1886, à midi, pour l'achat des franchises du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.

Le tout conformément au cahier des charges, amendé par le Conseil, à la date du 22 et du 29 juin, et enregistré au bureau du Secrétaire du Conseil.

La ville se réserve le droit de rejeter les soumissions qui lui seront faites.
B. H. WATKINS.
Contrôleur par intérim.
9juil—60f

OFFICIEL.

BUREAU DU CONTROLEUR.

Ville de la Nouvelle-Orléans }
Nlle-Orléans, 4 août 1886. }

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le lundi 4 octobre 1886, pour l'achat des franchises du chemin de fer Orléans.

Ce chemin est établi et fonctionne. Le tout conformément à l'ordonnance 1805 de la Série de l'Administration adoptée le 25 mai 1886. Les spécifications sont enregistrées au bureau du commis du Conseil.

La Ville se réserve le privilège de rejeter l'une ou toutes les soumissions.
JNO. L. NEWMAN,
Contrôleur ad intérim.
4 août—60f

George Sick vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro en d'après un plan de 2093 lots de terre, dressé par H. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz; le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.... de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
600	Lots de....	100..	60,000
1000	Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.... $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gustave A. Mattle vs. ses Créanciers—No. 18,658—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Albert Mattle soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant John L. Laresche, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 sept—3fas 16

John T. Moore Jr & Co. vs J. J. Healy et als.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11,122—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 sept—3.10,14

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

QUATORZIEME

Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$167,769 64	
Sur risques de rivière	10,911 57	
Sur risques de mer	4,400 46	
		$183,081 67
Ajoutez les primes non acquises de 1884		32,854 95
		$215,936 62
Moins primes remboursées et réfaction	$42,005 41	
Réassurances	7,956 66	
		49,962 07
Primes nettes		$165,974 55
Pertes, etc., durant la même période—		
Sur incendies	$115,723 01	
Sur les rivières	3,440 65	
Sur les mers	1,399 30	
Taxes	1,976 06	
Bureau des réassureurs	1,829 39	
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage	9,437 08	
		$133,707 49
		$32,267 06

ACTIF.

Comptant	$9,867 20
Primes en cours de perception	29,912 46
Biens immobiliers	36,782 49
Bons, actions de banques et autres	39,096 26
Meubles de bureau et installation	2,370 25
Billets garantis par nantissements	4,699 68
Billets garantis par hypothèques	15,096 26
Billets à recevoir à courtes échéances	3,806 46
	$141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment, pardevant moi à la Nlle Orléans, le 21 janvier 1886.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Wais,
M. Popovich,	F. Aufinkolk,
B. Saloy,	M. Vonderbanck,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	O. A. Schneidau
P. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise.	B. Campiglio,
	Frank Barker

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concourrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:

[illegible]ETTE EN AMÉRIQUE.

[illegible] manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 2346.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdelena Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A de l'îlet No. quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, notaire en cette ville; lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt-quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci-dessus dans le même district et îlet consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre "B" du même îlet numéro quarante-deux et ayant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante-dix actions (réduites à soixante-six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an, du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir de décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les règlements de celle ci; la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886, et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magasin et Sixième, et mesurant quatre-vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp, et sur la ligne du côté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne, puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne; puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante-seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos 4, 5 et 6 et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Magasin et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 20, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 18—, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth par un achat de Nelson Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville le 2 mars 1860 et de Mme S. J. Browne, d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le treizième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt deux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11,18,25—1,8,11 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exec. Test de James McGarey vs. Mlle Philomène Guesnon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesurant vingt pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 10 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & als, Milton B. Muncy et Franklin P. Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,110.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréments, appareils, meubles, etc., etc., tels qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquillé du Nouveau Bassin.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18,25—1,8,15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Castell, P. S. Wiltz Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit: Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue du Commerce de quatre vingt quatre pieds six pouces, et vingt trois pieds un pouce et demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885; titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds six pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors' & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1840 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt-trois pieds sept pouces et 4 4/8 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/8 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci-dessus, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesurant vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Stock de Chemin de fer et d'Assurance.

Succession de Mme Louise Olympe Carrouché.

No. 18,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—Le SAMEDI, 11 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier en vertu de et conformément à un ordre par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 28 août 1886, dans la succession ci-dessus—

13 actions du capital de la Compagnie de Chemin de fer d'Orléans.

2 actions du capital du New Orleans Insurance Company. 31août—3,7,11sept

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Toledano. Cottage et terrain adjacent.

No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Christophe Ullmann.

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 30 & 31 août 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, à savoir:—

1°—**La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.,** au coin nord est des rues Magasins et Toledano, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Constance, Toledano et Pleasant, désignés comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, c'est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiane. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

3—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci dessus et se trouvant derrière les lots Nos 24 et 20 et mesurant 50 pieds parallèles aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 4 pouces, plus ou moins, en largeur parallèle à l'Avenue Louisiane et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent frais d'avocat, assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus du montant de leurs adjudications, de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Peter J. Kramer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital du N. O. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne et pour le cou et un médaillon.

Conditions—Comptant.
5 sept—5 18,25—2,9 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt deux arpents de profondeur divisé en cinq lots désignés par les numéros soixante trois, soixante quatre, soixante cinq, soixante six et soixante sept sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence, écuries, dépendances et entourages etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 29 février 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—21 28—sept 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell tutrice et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,339—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf, d'après un plan de A. Hémé court, le dit plan daté 17 janvier 1844 déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquie alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun ne sure trente deux pieds de face à la rue Independance en pieds de face à la rue des Levée et Casacalvo sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chacune (réduites maintenant à vingt quatre actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock complet conformément à un acte de la Législature de l'Etat intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions complètes.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour le prêt du capital du plaignant actuellement dû à savoir Deux cent vingt cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les deux piastres à soixante dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur deux piastres 50 cents du 1er juillet 1877 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881 et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre vingt piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17 21 sept

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James H. Maloney contre Annie E. Carr

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos. 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI 21 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions, comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable Deuxième Cour de Cité.
11 sept—11 16 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 11,208—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, en mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, la propriété sui vante décrite ci-dessous, à savoir:—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 sept—10—16—21.

Edmond Bixner contre Placide Carrière.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 8,291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, le 18 septembre 1886, à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 sept—17,14,18

Etat de la Louisiane vs Theo Mulowhill.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet le MARDI 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 sept—3 8 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Meubles de Ménage, etc.

Succession de G. M. Bayly.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 23 septembre 1886, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1886, il sera vendu à l'encan, à la maison de résidence 157 rue Annonciation.

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.
Conditions—Comptant.
11 sept—11 18 20 23

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 5ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

No 3090—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.

No 18,490—Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 9 octobre 1886 à midi précis, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir:—

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1886—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du chemin Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles borné au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B. par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B. ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre désignée par la lettre B d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A mesurant de largeur, 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats Unis et est à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage du fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquelles deux lots de terre appartiennent aux susdites successions dans les proportions suivantes

A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 1870/3072

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 601/3072

Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 601/3072.

Termes et conditions—Comptant

Actes de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18 25—2 9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 août 1886—

Un lot de terre situé dans le 3eme District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Annette Grand et St Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur. En semble, une maison en bois ayant 4 pièces cuisine double avec galerie derrière deux citernes, deux d'aisance, puits, etc. etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Rot J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur
4 sept—4, 11, 18, 25—oct 2 9.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorés dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No 16,442—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Fredrich, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 25 sept 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre les rues Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 19 août 1886, et conformément à la succession ci-dessus nommée la propriété décrite ci-après à savoir

1° Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'îlet No. 469, et mesurant environ 145 pieds de face sur le bayou St Jean, sur environ deux arpents de profondeur borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à M. Joseph, de l'autre côté par la propriété de E. Alpuente ou ses représentants dans le fond par la propriété appartenant anciennement à M. Musgrove, Tricou et Blanc, la propriété est élevée, et a le beau coup d'ombre.

2° Trois terrains et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 de l'îlet 34 ou 46.0 borné par les rues Trémé, Liberté, Port et St Ferdinand, mesurant comme suit: No 1, 43 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Port sur 110 pieds de profondeur et façade sur la rue Trémé de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Genie sur 10? pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'îlet No 27 ou 472 borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur mesurant chacun 45 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les trois terrains décrits sont sur la ligne du M. R. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au moment de la vente et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs
7août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix actions du Stock-capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank.

Succession de Dame Vve Marguerite Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,653.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 sept 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon A. M. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'hon F. A. Monroe, juge de la Division C, de la dite cour en congé dans le moment, ordre daté du 21 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir

Dix (10) actions du stock capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank de la Nouvelle Orléans, d'après un inventaire enregistré
Conditions—Comptant avant transfert
26 août—26,31—sept 4, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal.

Succession de Henrietta ou Henry Newson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 55 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui leur appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Chas. M. Haley, notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente.
5août—8 14 21 28 sept 4 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Spillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MARDI 14me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2sept—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grishaum vs ses créanciers.—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grishaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.
Cottage en bois No. 71 rue Louisa.
Cottage en bois No. 74 rue Piété, îlet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.
Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.
Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.
Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.
Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886, à 12 A. M., à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon A. L. Tissot Juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août, 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, tous deux décédés consolidés. Dossier No 18,288, sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT.

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 38 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et retiré, connu comme le No 63 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, cave, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, propriété désignée par le lot No 2 B et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu par le No 71 rue Louisa et ayant corridor, galerie 8 chambres, water works, cuve etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite désigné par le lot No 4 et touche au côté de la dernière dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve et connue par le No. 74 de la rue Piété

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Piété et Remparts désigné par le No 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur et façade rue des Remparts de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes formant le coin des rues Louisa et Remparts.

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Independance, désigné par le No 13 et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré, mesurant 34 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à l'angle de deux rues et ayant 4 chambres, 2 auvents, et une autre bâtisse en bois à l'arrière portant le No 813 rue Bourgogne ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale et Dauphine, désigné par le No 10 et mesurant 30 pieds 8 pouces et 5 lignes de façade rue Mandeville sur une profondeur à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, et à l'extrémité de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces et 3 lignes, puis une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces et 122 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville et ayant 5 chambres, gaz, servant cuisine, hangar etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, devant Pauger, désigné par le No 11 et mesurant 32 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte et ardoises à distance de la rue, ayant le No 130 de la rue du Port, 4 grandes chambres et une cuisine deux citernes, puits, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain, d'après des plans de M. Hunter Stewart, voyer, que l'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—1 a tiers ou plus comptant le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque spéciale et par les clauses de sécurité, comprenant l'assurance, le transfert des polices, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les droits, dépenses et taxes de la propriété seront répartis à 1886 à payer par les acheteurs, sans tenir compte des taxes également avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, inoccupée dans le 7ème District.

Succession de John Reilly.
Dossier No. 12,066.

—Conditions faciles, à l'Encan.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 Septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 3 août 1886, dossier No 12,066, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, il sera vendu à l'enchère publique

1o **Douze terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'avenue Carrollton, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 124, les lots Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 13 forme le coin de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton, et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 145 pieds de profondeur. Les lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur

2o. **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième dans l'îlet No 125 et désigné comme lot No 20 et mesure 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur et une façade sur la rue Clinton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 2 chambres hangars, citerne et lieux d'aisance.

3o. **Huit terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et îlet que la dernière propriété mentionnée ci-dessus désignés par les Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le lot No 12 mesure 32 pieds de face sur la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les **améliorations** consistant en un cottage en bois à un étage, avec hangars, citerne, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément à des plans dressés par Williams et Patton architectes, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente hypothèque spéciale et liens du vendeur, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs assumeront en plus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Août 8,15,22 29 sept. 5,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,882—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut soit enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer ob tienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27juillet—27 août sept15

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshal des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1880 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente, ou d'une irrégularité ou une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans le temps fixé pour la vente et la manière de la faire ou pour tout autre vice quelconque, de déduire dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane le 21 juillet 1880, dans le livre No. 117, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachés à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire en cette ville le 1er nov 1881 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tucker. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de J. C. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray daté du 3 mars 1852. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters ci devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent trente pieds cinq pouces de profondeur et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de ci-devant notaire Stark, mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins de façade rue Peters ci devant Nouvelle Levée, sur cent douze pieds, un pouce pour un moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville, le 25 octobre 1851, et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, deux pouces de largeur à l'arrière sur cent pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Julie et ... deux pouces deux lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue St Joseph. Les dits terrains désignés par les lettres ... d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 24 juin 1833 et mesurant conjointement.

Le terrain numéro quatre, environ vingt six pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur. Vingt six pieds cinq pouces de largeur à l'arrière. Le terrain cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et mesurant un pied sur une trentaine... Le terrain numéro sept ... façade rue du Commerce ... et vingt six pieds sur cent quatre pieds de profondeur ... vingt six pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sept ... de largeur à l'arrière. ... pardevant Andre Hero Jr. notaire de cette ville le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet précédemment décrit borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St-Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville daté du 30 septembre 1880 déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr. dans le plan No. 71. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: les terrains numéros deux et trois ont chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters ci devant Nouvelle Levée, trente deux pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent douze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de séparation du terrain un et du terrain deux ... la ligne la plus rapprochée de la rue Julie et ... le terrain numéro quatre dont ... sont adjacents l'un à l'autre et ... de face à la rue du Commerce, trente deux pieds huit pouces et ... de largeur sur une profondeur de cent ... pieds sur la ligne la plus rapprochée ... de la rue Julie ... et le terrain numéro un ... pieds de face à la rue Peters ci devant Nouvelle Levée et est désigné par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit borné par les rues Peters ci devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lots numéro deux et mesurant en pied américain dix huit pieds dix pouces et six lignes à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les lettres ... la propriété de Paul Tulane sur un plan fait par A. de Armas, déposé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero, Jr. notaire le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire en date du 21 mars 1885 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886
E. R. HUNT, Greffier
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,408.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville par le ministère de son assistant dûment autorisé Alphonse Rabouin Jr, a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication description ou adjudication faite à cette vente où s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur. Il est assessé au nom de Benj W. Lauck qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.